



CHAMBORD

MUNICIPALITE DE CHAMBORD

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Chambord tenue à la mairie de Chambord le 6 avril 2021 sous la présidence de monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents, les conseillers :
Valérie Gagnon
Lise Noël
Camil Delaunière
Diane Hudon
Robin Doré

RÉSOLUTION 04-104-2021

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 25 CHEMIN DEGRANDMAISON

La locataire s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge de recul avant en prévision de la reconstruction d'une résidence, le tout localisé au, 25 chemin Degrandmaison. La portée de la demande étant de déroger à la grille des spécifications numéro 507, zone 8V, du règlement de zonage 2018-621 de manière à réduire la marge de recul avant à 6.38 mètres plutôt que 8.0 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire procéder à la démolition de la résidence en place afin de reconstruire une nouvelle résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur restreinte du terrain est peu propice à permettre l'implantation d'une résidence conformément aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation du respect de la marge de recul avant prescrite cause un préjudice sérieux au demandeur, par le fait que la profondeur de la résidence serait trop petite ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction de la marge avant en prévision de la reconstruction de la résidence ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;

CONSIDÉRANT QU'après délibération, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du comité de recommander au conseil d'accorder la dérogation mineure, visant à réduire la marge de recul avant à 6.38 mètres plutôt que 8.0 mètres.

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure visant à réduire la marge de recul avant à 6.38 mètres plutôt que 8.0 mètres.

Vraie copie certifiée conforme le 7 avril 2021.

L'adjointe à la direction et secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel

VM/sj